

DEMANDE D'ADHESION COLLECTIVE

**CCN des prestataires de services du secteur
tertiaire
IDCC : 2098**

Prévoyance



Comme vous !

APICIL PREVOYANCE

Institution de Prévoyance régie par le
Code de la Sécurité sociale.
38 rue François Peissel
69300 CALUIRE et CUIRE
www.apicil.com

**MALAKOFF MEDERIC
PREVOYANCE**

Institution de prévoyance régie par le
Code de la Sécurité sociale
21 rue Laffitte 75009 Paris
www.malakoffmederic.com

MUTEX

Société anonyme à directoire et
conseil de surveillance, régie par le
Code des assurances,
125 avenue de Paris
92320 CHATILLON
www.mutex.fr

OCIRP

Union d'Institutions de prévoyance
régie par le Code de la Sécurité
sociale
17 rue de Marignan 75008 Paris
www.ocirp.fr

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'ADHESION

Merci de renvoyer votre demande d'adhésion complétée, datée, signée et accompagnée des documents mentionnés.	Réservé à APICIL
PIÈCES OBLIGATOIRES	
Un extrait K-BIS de moins de 3 mois du siège et des différents établissements <ul style="list-style-type: none"> ▪ ou à défaut le justificatif d'inscription au RCS/RM ▪ ou à défaut la notification d'inscription INSEE 	
Copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité du ou des dirigeant(s) ou du passeport en cours de validité	
Les demandes individuelles d'affiliation/radiation pour chaque salarié à assurer ou un état ou fichier nominatif du personnel à assurer par catégorie professionnelle indiquant notamment pour chaque intéressé son n° de Sécurité sociale, ses noms et prénoms, son adresse, sa date de naissance, sa date d'embauche	
Une liste déclarative des sinistres en cours au jour de la date d'effet du contrat et survenus antérieurement à cette date (incapacité temporaire de travail, temps partiel thérapeutique, invalidité ou incapacité permanente professionnelle, rentes de conjoint ou d'éducation ou handicap...) <p>Attention : les sinistres en cours non déclarés lors de l'adhésion ne seront pas pris en compte ultérieurement.</p>	
Un état nominatif des salariés en congé de maternité, paternité ou adoption et ceux dont le contrat de travail est suspendu	
Une liste déclarative des anciens salariés bénéficiaires de prestations au titre de la portabilité des droits indiquant pour chaque intéressé son n° de Sécurité sociale, ses noms et prénoms, sa date de naissance, la date de cessation de son contrat de travail, le salaire annuel brut soumis à cotisation de Sécurité sociale précédant cette date de cessation, le début et la fin de période de maintien de garanties	
PIÈCES SUPPLEMENTAIRES SELON DOSSIER	
Pièces justificatives dans le cadre d'une opération juridique (reprise, fusion, absorption)	

APICIL PREVOYANCE

Institution de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale.
 38 rue François Peissel
 69300 CALUIRE et CUIRE
www.apicil.com

MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale
 21 rue Laffitte 75009 Paris
www.malakoffmederic.com

MUTEX

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, régie par le Code des assurances,
 125 avenue de Paris
 92320 CHATILLON
www.mutex.fr

OCIRP

Union d'Institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale
 17 rue de Marignan 75008 Paris
www.ocirp.fr

GARANTIES PREVOYANCE COLLECTIVE

Les garanties et conditions sont celles prévues dans l'**avenant n° 2 du 25 septembre 2015** de la **CCN des prestataires de services du secteur tertiaire**, relatif aux régimes de prévoyance.

COLLEGES ASSURÉS	GARANTIES PREVOYANCE ⁽¹⁾	TAUX DE COTISATIONS CONTRACTUELS (DEPUIS LE 01/01/2016)			DATE D'EFFET DEMANDE ⁽²⁾
		TA	TB	TC	
<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel affilié à l'AGIRC Effectif :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décès/IAD ▪ Incapacité de travail ▪ Invalidité ▪ Frais d'obsèques 	1,19 %	1,13 %	1,13 %	... / ... /.....
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rentes éducation/conjoint ▪ Rente handicap ▪ Garanties assurées par l'OCIRP 	0,31 %	0,31 %	0,31 %	
<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel non affilié à l'AGIRC Effectif :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décès/IAD ▪ Incapacité de travail ▪ Invalidité ▪ Frais d'obsèques 	1,16 %	1,16 %		... / ... /.....
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rentes éducation/conjoint ▪ Rente handicap ▪ Garanties assurées par l'OCIRP 	0,14 %	0,14 %		

⁽¹⁾ Joindre le tableau de garanties - ⁽²⁾ au plus tôt le 1er jour du mois suivant la demande

TA : fraction de salaire inférieure ou égale au PMSS - TB : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PMSS - PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale - IAD : Invalidité Absolue et Définitive

DECLARATION / SIGNATURE

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de,

représentant l'entreprise, ci-dessus nommée, demande à adhérer, au profit de l'ensemble de ses salariés entrant dans le champ d'application, au contrat collectif à adhésion obligatoire du régime de prévoyance de la **Convention Collective Nationale des prestataires de services du secteur tertiaire**, auprès d'APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

Cette adhésion permet à l'entreprise d'être en conformité avec les dispositions définies dans l'**avenant n° 2 du 25/09/2015**, relatif à la mise en place du régime de prévoyance dans le cadre de la **Convention Collective Nationale des prestataires de services du secteur tertiaire**.

L'entreprise déclare avoir pris connaissance des conditions générales décrivant le régime de prévoyance conventionnel obligatoire. Dès l'enregistrement de l'adhésion, APICIL Prévoyance adressera la notice d'information relative au régime de prévoyance choisi par l'entreprise. Cette notice doit être obligatoirement remise à chaque salarié par l'entreprise.

Le représentant de l'entreprise déclare sur l'honneur que l'ensemble des informations portées sur cette demande d'adhésion est strictement conforme à la réalité et que ces informations sont les seules de nature à permettre à APICIL Prévoyance de procéder effectivement à l'assurance de son personnel.

APICIL Prévoyance s'engage à respecter les dispositions de l'accord conventionnel de prévoyance et à procéder aux informations prévues par la loi ou nécessaires à l'évolution dudit accord.

Fait à : Le :

Cachet de l'entreprise : Signature* :

*Si le signataire n'est pas le représentant légal, joindre les pouvoirs.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à nos fichiers en vous adressant par écrit au siège du Groupe APICIL, service Relation Client, 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable de traitement est le responsable du service de gestion contrats collectifs du Groupe APICIL. Elles sont toutes obligatoires pour la gestion de votre contrat et des prestations et pourront être communiquées aux partenaires du Groupe APICIL afin de vous proposer des services similaires, ses prestataires intervenant dans la gestion du contrat et ses réassureurs. Vos données seront conservées pendant la durée de votre contrat ainsi que pendant la durée de prescription légale.

APICIL PREVOYANCE

Institution de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale.
 38 rue François Peissel
 69300 CALUIRE et CUIRE
www.apicil.com

MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale
 21 rue Laffitte 75009 Paris
www.malakoffmederic.com

MUTEX

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, régie par le Code des assurances,
 125 avenue de Paris
 92320 CHATILLON
www.mutexp.fr

OCIRP

Union d'Institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale
 17 rue de Marignan 75008 Paris
www.ocirp.fr

GARANTIES PREVOYANCE COLLECTIVE

Les garanties et conditions sont celles prévues dans l'**avenant n° 2 du 25 septembre 2015** de la **CCN des prestataires de services du secteur tertiaire**, relatif aux régimes de prévoyance.

COLLEGES ASSURÉS	GARANTIES PREVOYANCE ⁽¹⁾	TAUX DE COTISATIONS CONTRACTUELS (DEPUIS LE 01/01/2016)			DATE D'EFFET DEMANDEE ⁽²⁾
		TA	TB	TC	
<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel affilié à l'AGIRC Effectif :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décès/IAD ▪ Incapacité de travail ▪ Invalidité ▪ Frais d'obsèques 	1,19 %	1,13 %	1,13 %	... / ... /.....
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rentes éducation/conjoint ▪ Rente handicap ▪ Garanties assurées par l'OCIRP 	0,31 %	0,31 %	0,31 %	
<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel non affilié à l'AGIRC Effectif :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décès/IAD ▪ Incapacité de travail ▪ Invalidité ▪ Frais d'obsèques 	1,16 %	1,16 %		... / ... /.....
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rentes éducation/conjoint ▪ Rente handicap ▪ Garanties assurées par l'OCIRP 	0,14 %	0,14 %		

⁽¹⁾ Joindre le tableau de garanties - ⁽²⁾ au plus tôt le 1er jour du mois suivant la demande

TA : fraction de salaire inférieure ou égale au PMSS - TB : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PMSS - PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale - IAD : Invalidité Absolue et Définitive

DECLARATION / SIGNATURE

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de

représentant l'entreprise, ci-dessus nommée, demande à adhérer, au profit de l'ensemble de ses salariés entrant dans le champ d'application, au contrat collectif à adhésion obligatoire du régime de prévoyance de la **Convention Collective Nationale des prestataires de services du secteur tertiaire**, auprès d'APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

Cette adhésion permet à l'entreprise d'être en conformité avec les dispositions définies dans l'**avenant n° 2 du 25/09/2015**, relatif à la mise en place du régime de prévoyance dans le cadre de la **Convention Collective Nationale des prestataires de services du secteur tertiaire**.

L'entreprise déclare avoir pris connaissance des conditions générales décrivant le régime de prévoyance conventionnel obligatoire. Dès l'enregistrement de l'adhésion, APICIL Prévoyance adressera la notice d'information relative au régime de prévoyance choisi par l'entreprise. Cette notice doit être obligatoirement remise à chaque salarié par l'entreprise.

Le représentant de l'entreprise déclare sur l'honneur que l'ensemble des informations portées sur cette demande d'adhésion est strictement conforme à la réalité et que ces informations sont les seules de nature à permettre à APICIL Prévoyance de procéder effectivement à l'assurance de son personnel.

APICIL Prévoyance s'engage à respecter les dispositions de l'accord conventionnel de prévoyance et à procéder aux informations prévues par la loi ou nécessaires à l'évolution dudit accord.

Fait à : Le :

Cachet de l'entreprise : Signature* :

*Si le signataire n'est pas le représentant légal, joindre les pouvoirs.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à nos fichiers en vous adressant par écrit au siège du Groupe APICIL, service Relation Client, 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable de traitement est le responsable du service de gestion contrats collectifs du Groupe APICIL. Elles sont toutes obligatoires pour la gestion de votre contrat et des prestations et pourront être communiquées aux partenaires du Groupe APICIL afin de vous proposer des services similaires, ses prestataires intervenant dans la gestion du contrat et ses réassureurs. Vos données seront conservées pendant la durée de votre contrat ainsi que pendant la durée de prescription légale.

APICIL PREVOYANCE

Institution de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale.
 38 rue François Peissel
 69300 CALUIRE et CUIRE
www.apicil.com

MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale
 21 rue Laffitte 75009 Paris
www.malakoffmederic.com

MUTEX

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, régie par le Code des assurances,
 125 avenue de Paris
 92320 CHATILLON
www.mutex.fr

OCIRP

Union d'Institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale
 17 rue de Marignan 75008 Paris
www.ocirp.fr